



Mairie de Bessoncourt

19 rue des Magnolias ☎ 03 84 29 93 67 mail : bessoncourt.mairie@wanadoo.fr

27 octobre 2022

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

L'association des anciens combattants de Bessoncourt, avec le soutien de la mairie, organise une cérémonie au monument aux morts le 11 novembre. Les personnes qui le souhaitent peuvent se joindre à eux afin de rendre hommage aux morts pour la patrie le **vendredi 11 novembre à 11h30**. A l'issue de la cérémonie un apéritif sera offert par la mairie dans la salle de la mairie.

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS : BOURSE AUX JOUETS ET APPEL A BÉNÉVOLES

 **ASSOCIATION
BESSONCOURTOISE
D'ANIMATION**

SAMEDI 19 NOV. 2022

**BOURSE
AUX JOUETS**

BESSONCOURT

Salle de la Mairie / 9h - 13h
(en face de l'église)

Tarif exposant :
5€ (payable à l'inscription)

Renseignements/inscriptions :
06 64 21 36 20
www.aba90.e-monsite.com

Appel à bénévoles :

Afin d'assurer la pérennité de l'association, L'ABA lance un appel à de nouveaux bénévoles.

L'Association Bessoncourtoise d'Animation propose des manifestations telles que baby-bourse, bourse aux jouets, voyages, lotos etc., ainsi que des activités tout au long de l'année : gymnastique, informatique, randonnées, couture...

INFORMATIONS EXPRESSES

Nous encourageons vivement les jeunes et moins jeunes qui le souhaitent à se joindre à nous, pour apporter leurs idées et prendre le relais des aînés !

Contact : Gérard KUBES - tel 06 80 48 28 64

DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE : LE MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE

La médiathèque vous accueillera aux vacances de la Toussaint aux jours et horaires suivants :

Du lundi 31 octobre au vendredi 04 novembre :

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 10H à 12H et de 14H à 16H

Fermé le mardi 1er novembre

Prochain rendez-vous :

La médiathèque a le plaisir de vous inviter au festival du Mois du Film documentaire et à la projection du film « One More Jump » **le samedi 12 novembre 2022 à 17H** à l'école maternelle (rue des Bleuets à Bessoncourt).

Film d'Emanuele Gerosa - Italie, Liban, Suisse - 2019 - Durée : 83 min. Version originale arabe et anglaise sous-titrée en français

Abdallah, athlète professionnel, a réussi à s'échapper de Gaza. Son ami Jihad, lui, y vit toujours. Il y entraîne de jeunes athlètes pour qui le sport reste le seul espace teinté d'espoir au milieu du conflit. Faut-il partir pour accomplir ses rêves ou rester pour se battre pour son pays ? La question forme le fil rouge de ce récit bouleversant sur le dépassement personnel.

Film primé : Étoile de la Scam 2021. Sélection "Bouquet contre-cultures", Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen-Orient (PCMMO), Saint-Denis (France), 2021. Compétition nationale, Visions du Réel, Nyon (Suisse), 2020. Compétition, Rome Film Fest, Rome (Italie), 2019. Sélection, Festival dei Popoli, Florence (Italie), 2019.

Réservation obligatoire et en ligne sur le site du département (billetterie ouverte prochainement) : <https://www.territoiredebelfort.fr/culture/evenements> > rubrique « Mois du Film documentaire »

Pour tout renseignement : Médiathèque de Bessoncourt - Tél. 03 84 29 99 72

- mediatheque@bessoncourt.fr

DÉCHETTERIE DE FONTAINE

Le service déchets ménagers reçoit actuellement des demandes de cartes d'accès à la déchetterie de Fontaine de la part d'usagers possédant déjà une carte.

C'est pourquoi nous précisons que les cartes délivrées pour l'ancienne déchetterie mobile ou pour les autres déchetteries du Grand Belfort sont valables à la déchetterie de Fontaine. Il est donc inutile de demander une nouvelle carte si l'utilisateur en possède déjà une.

FERMETURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie sera fermé lundi 31 octobre 2022.

REMERCIEMENTS POUR LA TAILLE DES HAIES

Une équipe du Conseil Municipal a effectué un tour dans le village afin de vérifier la bonne taille des haies et le respect des conditions de circulation pour les piétons. Merci à toutes celles et ceux qui ont respecté la réglementation.

REPAS DES ANCIENS : ÉVOLUTION DU CRITÈRE ÂGE

Les membres du CCAS ont pris la décision de modifier le critère d'âge, permettant de participer au repas des anciens, qui a été fixé à 75 ans. Cette décision est en lien avec l'augmentation du nombre d'habitants de cette tranche d'âge ainsi qu'avec nos capacités à accueillir quasiment 200 personnes dans des conditions satisfaisantes. Pour les personnes âgées de 71 à 74 ans et bénéficiaires d'un bon d'achat l'année dernière, les membres du CCAS ont décidé de leur offrir cette année encore un bon d'achat valable chez un commerçant de la commune.

OUVERTURE DU PLATEAU SPORTIF

Le plateau sportif sera ouvert durant les vacances de la Toussaint jusqu'au 5 novembre (puis fermeture jusqu'au printemps) les

Lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi de 13h30 à 17h00

Samedi de 14h00 à 17h00

Fermeture le 1^{er} novembre jour férié

DÉMARCHAGE A DOMICILE

Ces dernières semaines la Mairie a reçu des appels téléphoniques d'administrés concernant des démarches à domicile pour procéder à la vérification du débit internet et éventuellement changer d'opérateur. La Mairie n'est pas systématiquement informée de ce type de démarchage et vous n'avez aucune obligation de recevoir les démarcheurs. Vous trouverez les règles à respecter en téléchargeant le lien suivant :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/demarchage-domicile-regles-respecter>

Suite au verso

DÉCLAREZ VOS ANIMAUX



Déclarez vos Animaux

De rente et/ou de loisir

Une obligation pour tout détenteur de bovins, ovins, caprins, porcins, équidés et volailles dès le premier animal détenu que ce soit un animal d'élevage ou de compagnie pour prévenir des maladies.

Où se déclarer ?



Pour les particuliers détenant des bovins, ovins, caprins et porcins, la déclaration se fait auprès de l'Établissement de l'Élevage De Franche-Comté (EDE FC) rue des entreprises BP65 25410 Veslesmes-Essarts, 03.81.82.67.00.

Pour les détenteurs d'équidés (cheval, poney, âne...), la déclaration se fait sur le site de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation: ifce.fr



Pour les détenteurs non professionnels de volailles, la déclaration se fait sur le site mesdemarches.agriculture.gouv.fr via le formulaire cerfa 15472

Plus d'informations sur le site du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire : agriculture.gouv.fr

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
2 place de la Révolution Française - CS 239
90004 BELFORT Cedex
Téléphone : 03 84 21 98 50
Mél : ddetspp@territoire-de-belfort.gouv.fr

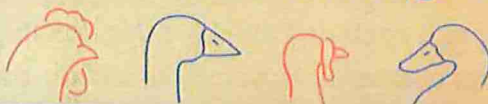
Version octobre 2022

LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE



LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE

Avez-vous bien déclaré... votre élevage ?



A l'attention des détenteurs de volailles
poules, coqs, oies, canards, dindes, pintades,
cailles, faisans, pigeons...

Les virus d'influenza aviaire qui touchent régulièrement la France sont une menace majeure pour l'ensemble de la filière avicole française.

Prévenir efficacement la maladie et disposer d'un dispositif de lutte robuste nécessitent une identification parfaite des détenteurs de volailles et de leur production (espèces de volailles, nombre d'animaux...).

Ainsi, pour rappel, toute personne qui élève des volailles doit en faire la déclaration auprès de la mairie du lieu de détention des volailles.

1. démarche en ligne depuis le site internet « Mes démarches » ;
2. déclarer ses volailles auprès de sa mairie (cerfa 15472).

La lutte contre l'influenza passe par la mobilisation de tous.
Le bon respect de ces démarches est indispensable.